

Réponse à l'interpellation de Mme Caroline SAAL concernant la sécurité routière

Madame la Cheffe de groupe,

Votre interpellation arrive quelques jours après la visite de la Ministre wallonne en charge de la sécurité routière à Liège, Mme Valéri DE BUE, mercredi dernier.

Mme la Ministre sera désormais représentée au sein de notre « task force mobilité », dont la prochaine réunion est prévue après-demain.

Mon collègue Gilles FORET, que je remercie, et moi-même l'avons invitée pour lui présenter notre réalité urbaine et plaider pour des aménagements à bref délais sur les nombreuses voiries régionales qui traversent notre territoire et qui sont les plus accidentogènes.

En effet, sur les 15 dernières années, on recense 60 décès sur les 116 km de voiries régionales, contre 46 décès seulement – mais c'est encore trop évidemment - sur les 633 km de voiries communales. Soit un rapport de 1 à 7.

Vous comprendrez donc qu'il est fondamental d'obtenir rapidement des aménagements et des moyens de répressions sur ces routes où la vitesse est encore parfois autorisée jusqu'à 70km/h sur plusieurs bandes de circulation.

A cet égard, si je me réjouis de la transformation d'une partie du quai des Ardennes, je ne peux que constater le rythme de la mise en œuvre par la Wallonie des aménagements promis.

Un mot enfin sur la congestion automobile que vous évoquez : j'ai lu avec satisfaction, ou en tout cas avec un sentiment d'approbation, les critiques du groupe « Vert Ardent » quant au « citypass » commun à la SNCB et au TEC : trop cher, sous exploité... bref, à revoir.

J'étais satisfait car je partage votre constat. Permettez-moi de rappeler que les ministres tant wallon que fédéral de la mobilité sont membres de votre formation. Je ne doute pas que vous les sensibiliserez.

En ce qui me concerne, maintenant que j'ai rencontré madame De Bue, je vais mettre en œuvre la cellule de sécurité routière avec le Collège. Je vous remercie d'avoir remis ce dossier à l'agenda.